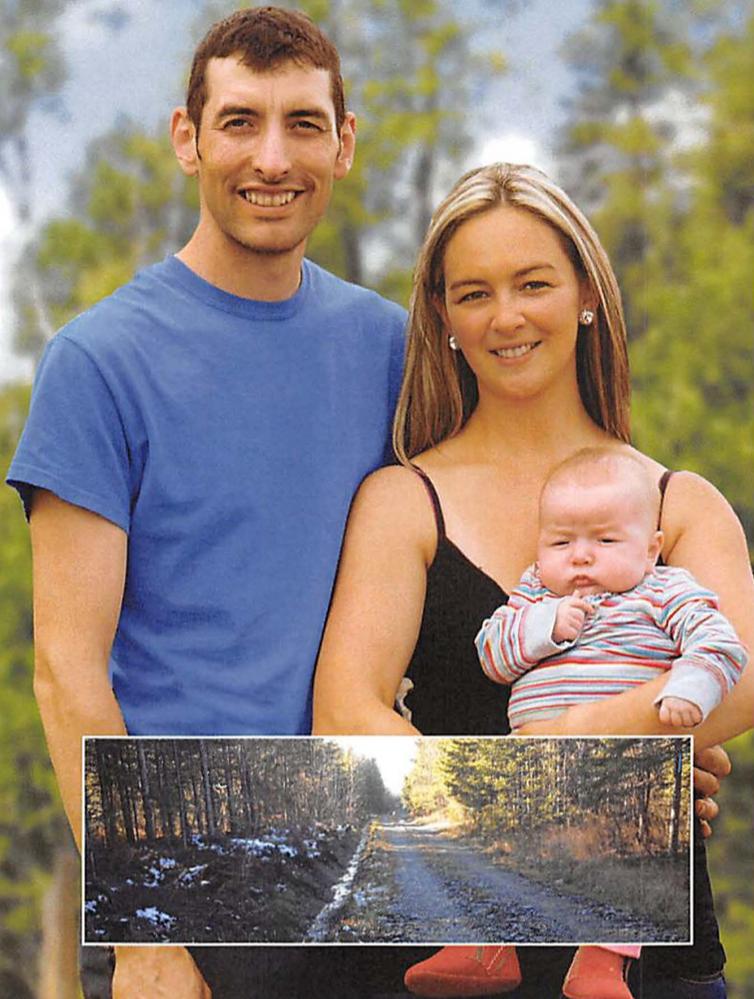


PLAN d'AMÉNAGEMENT FORESTIER



NEQ:

LANGUE CORR: F

Préparé pour : _____

Adresse : _____

Représentant : _____ Tél. rés. : _____

Date de naissance : _____ Courriel : _____

Pour la propriété suivante :

Lot : 4022812, 4023563 Rang : RANG 9

Municipalité : ST-SÉBASTIEN

N° du PAF : 05321G61750571217 N° du producteur forestier : _____

Localisation de la propriété

No. de producteur forestier:

Propriété numéro : 01
No. du plan d'aménagement: 05321G61750571217
Municipalité régionale de comté (MRC): GRANIT Code: 300
Municipalité : ST-SEBASTIEN (SD) Code: 30085
Cadastre: GAYHURST Code: 0923

Unité d'évaluation	Rang	No. du lot	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	OGC (Oui - Non)
7066-89-3643	09:9	4022812	V: vert	56.69	56.69	o
7066-89-3643	09:9	4023563	V: vert	29.58	29.58	o
Total au compte de taxe :				86.2	86.2	

OBJECTIFS:

du plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier a pour objectifs:

- de permettre au propriétaire d'avoir une meilleure connaissance de son boisé.
- de suggérer au propriétaire des travaux pour augmenter le potentiel forestier de sa propriété et ainsi son retour sur l'investissement.
- de permettre au propriétaire d'accéder aux programmes d'aide financière et de remboursement d'une partie de taxes foncières pour la réalisation de certains travaux forestiers.

du propriétaire forestier

PRODUCTION FORESTIERE
UTILISATION A DES FINS RÉCRÉATIVES

Éléments de biodiversité

Il est possible que des éléments de biodiversité soient présents sur votre propriété ou à proximité. Si vous décidez de réaliser des travaux, une étude approfondie des éléments de biodiversité devrait être entreprise au préalable. Par la prescription sylvicole, l'ingénieur forestier prend en compte les éléments sensibles à protéger et vous renseigne sur les autorisations et permis nécessaires pour réaliser vos travaux.

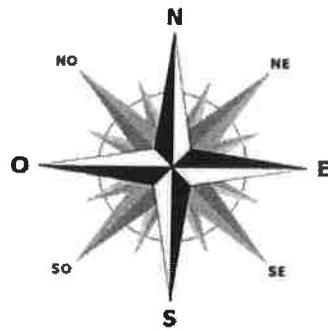
Description de la forêt / cartographie

No de producteur forestier :

Numéro de la carte forestière : 21E10NO-4

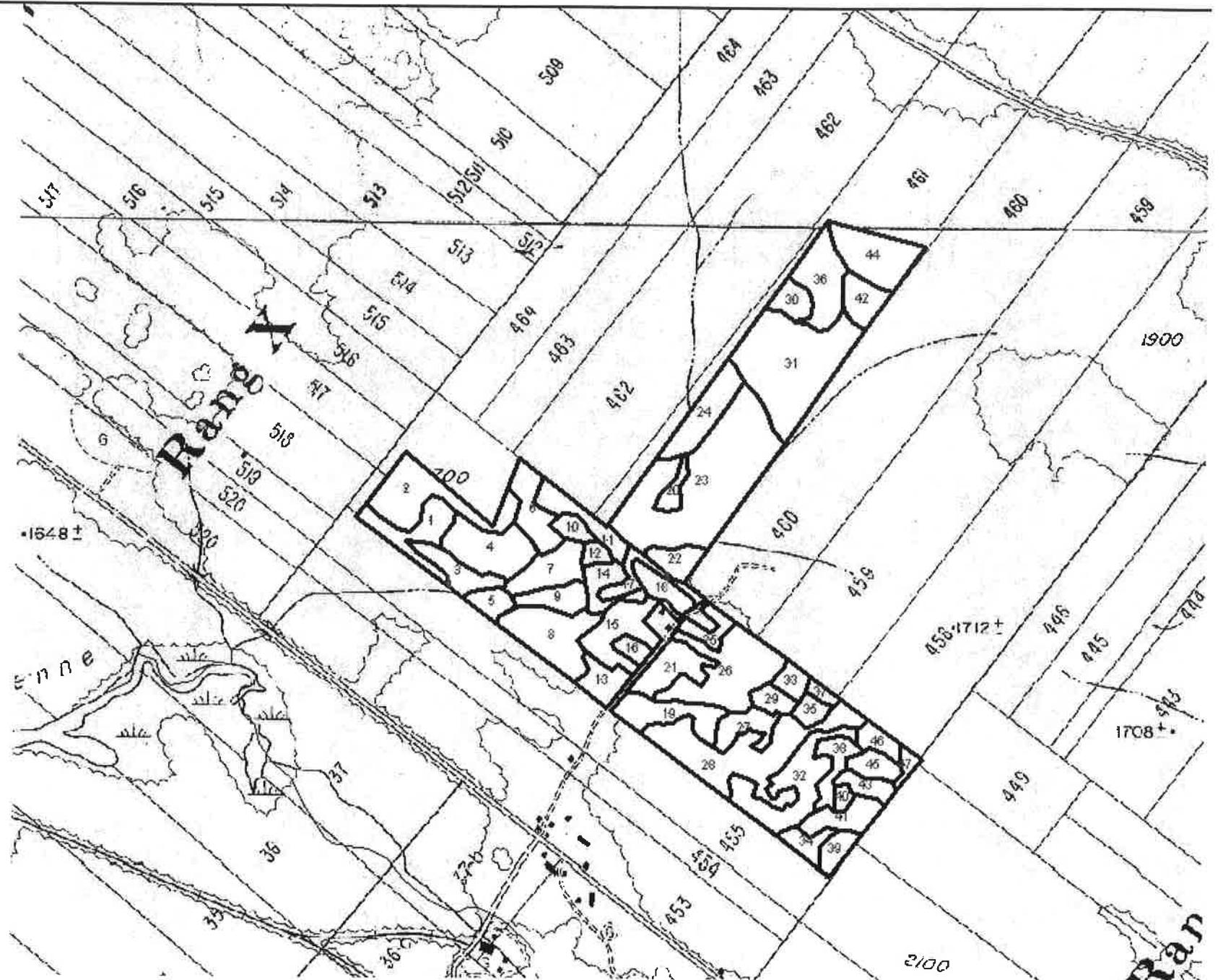
Numéro de la photo aérienne: Q07141-173, 146-93

Échelle: 1\15000



LÉGENDE

Limite de lot et de peuplement	—
Numéros de peuplement	1-2-3...
Chemin carrossable	=====
Chemin de fer	-+--+--+
Eau	->->->->
Ligne de transmission	-z-z-z-z-



**GROUPEMENT
FORESTIER
CHAUDIÈRE**

356, rue Principale
St-Victor, Québec
G0M 2B0
(418) 588-6674

Description de la forêt / données forestières

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

No. peup.	Type de peuplement Notes sur les zones sensibles (s'il y a lieu)	Essences principales				Superficie (hectares)	Densité	Hauteur	Classe d'âge	Vol./ha (m3 app.)	Volume de bois (m3 app. / groupe d'essence)					
											Sapin épinette	Autres résineux	Peuplier tremble	Autres feuillus	Total	
001	Feuillus tolérants avec résineux	Bouleau jaune	Cerisier tardif	Erable rouge	Hêtre	2.5	C /	17 /	90 /	177	110	8	0	322	442	
002	Erablière	Erable à sucre	Hêtre	Bouleau jaune	Cerisier tardif	Sapin baumier	3.5	B /	17 /	100 /	235	0	10	0	808	822
003	Sapinière à sapin	Sapin baumier					1.4	B /	11 /	40 /	185	244	3	0	13	259
004	Bétulaie jaune	Bouleau jaune					2.8	C /	14 /	90 /	130	0	0	0	364	364
005	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Epinette blanche				0.8	C /	14 /	50 /30	84	67	0	0	0	67
006	Bétulaie jaune avec résineux	Bouleau jaune					1.8	C /	14 /11	70 /40	105	63	0	0	126	189
007	Feuillus tolérants avec résineux	Bouleau jaune	Erable rouge	Sapin baumier			1.9	B /	14 /	60 /	133	120	0	0	133	253
008	Résineux avec érable rouge	Sapin baumier	Cèdre	Bouleau jaune	Erable rouge		3.2	C /	14 / 5	60 /20	144	259	125	0	80	461
009	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Epinette rouge	Bouleau jaune	Erable rouge	Cèdre	1.2	B /	14 /	60 /	231	185	17	0	76	277
010	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche					0.6	B /	8 /	20 /	92	55	0	0	0	55
011	Bétulaie jaune avec résineux	Bouleau jaune	Erable rouge	Sapin baumier	Cèdre	Bouleau à papier	1.5	B /	14 /	70 /	91	21	32	0	84	136
012	Feuillus tolérants avec résineux	Erable rouge	Bouleau jaune	Sapin baumier			0.4	B /	14 /	50 /	133	25	0	0	28	53
013	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	Bouleau à papier				1.1	B /	11 /	30 /	187	178	0	0	28	206
014	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche					1.2	B /	8 /	20 /	0	0	0	0	0	0
015	Mélèzin	Mélèze laricin	Sapin baumier	Epinette blanche			2.5	B /	17 /	50 /	227	0	552	0	15	568

Source:
 photographie aérienne

 carte forestière régionale

 vérification sur le terrain

 inventaire forestier

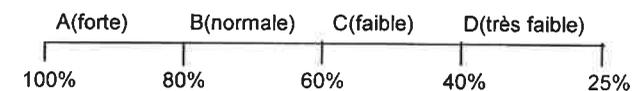
Équivalences des mesures

Hauteur: 1 mètre = 3,28 pieds

Superficie: 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Volume: 1m3 app. = 0,28 cordes (cd)

1m3 app./ha = 0,11 cd/ac

Classes de densité du couvert forestier:


Description de la forêt / données forestières

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

No. peup.	Type de peuplement Notes sur les zones sensibles (s'il y a lieu)	Essences principales	Superficie (hectares)	Densité	Hauteur	Classe d'âge	Vol./ha (m3 app.)	Volume de bois (m3 app. / groupe d'essence)				
								Sapin épinette	Autres résineux	Peuplier tremble	Autres feuillus	Total
016	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	0.5	B /	11 /	30 /	183	92	0	0	0	92
017	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche Cèdre Saule	1.0	C /	5 /	20 /		0	0	0	0	0
018	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	1.0	B /	11 /	20 /	212	209	0	0	3	212
019	Sapinière à sapin	Epinette blanche Sapin baumier Cèdre Bouleau à papier Cerisier tardif	2.1	D /	11 /	60 /	50	84	0	0	19	105
020	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	0.6	C /	8 /	20 /		0	0	0	0	0
021	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	1.8	B /	14 /	40 /	235	423	0	0	0	423
022	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	1.0	B /	11 /	30 /	213	213	0	0	0	213
023	Sapinière à cèdre	Sapin baumier Epinette rouge Cèdre Tremble Peuplier à gr. de	9.9	B /	14 /	60 /	201	1059	713	188	20	1990
024	Sapinière à feuillus intolérants	Sapin baumier Cèdre Bouleau jaune	2.1	C /	14 / 2	60 / 10	165	155	74	0	118	346
025	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche	0.8	B /	11 /	30 /	172	138	0	0	0	138
026	Sapinière à sapin	Epinette blanche Sapin baumier Bouleau à papier Erable rouge Cerisier tardif	4.3	C /	14 /	60 /		529	0	0	120	0
027	Résineux en régénération	Sapin baumier Bouleau à papier	1.3	A /	8 /	20 /		0	0	0	0	0
028	Sapinière à sapin	Sapin baumier Bouleau à papier	5.8	B /	11 /	30 /	114	557	0	0	0	661
029	Sapinière à sapin	Sapin baumier Bouleau à papier Cerisier de Penns	0.7	D / B	14 / 5	60 / 10	43	25	0	0	5	30
030	Résineux avec érable rouge	Sapin baumier Erable rouge Bouleau jaune	0.9	C /	14 /	60 /	131	42	42	0	33	118

Source:

photographie aérienne

carte forestière régionale

vérification sur le terrain

inventaire forestier

Équivalences des mesures

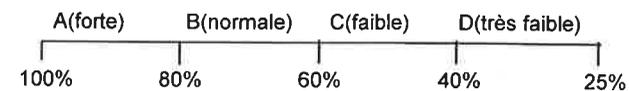
Hauteur: 1 mètre = 3,28 pieds

Superficie: 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés

Volume: 1m3 app. = 0,28 cordes (cd)

1m3 app./ha = 0,11 cd/ac

Classes de densité du couvert forestier:



Description de la forêt / données forestières

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

No. peup.	Type de peuplement Notes sur les zones sensibles (s'il y a lieu)	Essences principales					Superficie (hectares)	Densité	Hauteur	Classe d'âge	Vol./ha (m3 app.)	Volume de bois (m3 app. / groupe d'essence)				
												Sapin épinette	Autres résineux	Peuplier tremble	Autres feuillus	Total
031	Mélangé en régénération	Sapin baumier	Cèdre	Erable rouge	Bouleau jaune	Frêne noir	6.9	A /	5 /	20 /		0	0	0	0	0
032	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Epinette blanche	Bouleau à papier			3.6	B /	11 /	40 /	111	378	0	0	22	400
033	Sapinière à sapin	Epinette blanche	Sapin baumier	Bouleau à papier			0.7	B /	14 /	50 /	196	118	0	0	20	137
034	Sapinière à épinette	Sapin baumier	Epinette rouge	Bouleau à papier			0.8	C /	11 /	60 /	77	58	0	0	3	62
035	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Bouleau à papier	Cerisier de Penns			0.6	C /	14 /	60 /	137	77	0	0	5	82
036	Erablière à bouleaux jaunes	Erable à sucre	Bouleau jaune				2.6	B /	14 /	80 /	177	36	0	0	424	460
037	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Epinette blanche				0.3	B /	14 /	60 /	203	61	0	0	0	61
038	Feuillus en régénération	Bouleau à papier	Sorbier	Cerisier de Penns			1.2	A /	8 /	20 /		0	0	0	0	0
039	Erablière	Erable à sucre	Hêtre	Bouleau jaune			0.8	C /	11 /	90 /	81	0	0	0	65	65
040	Sapinière à sapin	Sapin baumier	Epinette blanche				0.3	C /	14 /	60 /	119	36	0	0	0	36
041	Bétulaie blanche	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Epinette rouge	Sapin baumier		1.4	D /	14 /	60 /	70	29	0	0	69	98
042	Erablière	Erable à sucre	Frêne d'Amérique				1.3	B /	14 /	70 /	191	0	0	0	248	248
043	Bétulaie jaune avec résineux	Bouleau jaune	Bouleau à papier	Epinette rouge	Sapin baumier		0.8	C /	14 /	70 /	77	17	0	0	45	62
044	Pessière à sapin	Epinette rouge	Sapin baumier	Bouleau jaune	Bouleau à papier		2.7	B /	14 /	50 /		0	0	0	0	0
045	Plantation d'épinette blanche	Epinette blanche					0.9	B /	5 /	10 /		0	0	0	0	0

Source:

photographie aérienne

carte forestière régionale

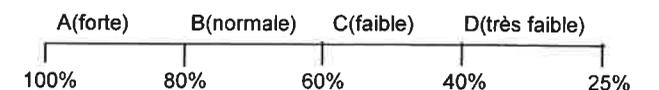
vérification sur le terrain

inventaire forestier

Équivalences des mesures

Hauteur: 1 mètre = 3,28 pieds
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés
 Volume: 1m3 app. = 0,28 cordes (cd)
 1m3 app./ha = 0,11 cd/ac

Classes de densité du couvert forestier:



Description de la forêt / données forestières

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

No. peup.	Type de peuplement Notes sur les zones sensibles (s'il y a lieu)	Essences principales	Superficie (hectares)	Densité	Hauteur	Classe d'âge	Vol./ha (m3 app.)	Volume de bois (m3 app. / groupe d'essence)				
								Sapin épinette	Autres résineux	Peuplier tremble	Autres feuillus	Total
046	Sapinière à sapin	Epinette blanche Sapin baumier	0.7	C /	14 /	40 /	91	64	0	0	0	64
047	Feuillus non commerciaux	Erable à épis Érable de Pennsy Sorbier Bouleau jaune Sapin baumier	0.4	/	/	/		0	0	0	0	0
Total au compte de taxe:							86.2	5727	1576	188	3296	10255

Source:

photographie aérienne

carte forestière régionale

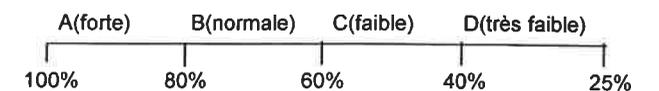
vérification sur le terrain

inventaire forestier

Équivalences des mesures

Hauteur: 1 mètre = 3,28 pieds
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2,47 acres (ac) = 2,92 arpents carrés
 Volume: 1m3 app. = 0,28 cordes (cd)
 1m3 app./ha = 0,11 cd/ac

Classes de densité du couvert forestier:



Travaux forestiers de mise en valeur

No de producteur forestier:

Propriété no: 01

No peup.	Type de peuplement	Travaux suggérés (invalides sans prescription sylvicole pour autorisation municipale de coupe)	Sup. approx. à traiter (ha)	Année suggérée
001	Feuillus tolérants avec résineux	<ul style="list-style-type: none"> Récolte sélective de 15% à 20% du volume de bois marchand en voie de détérioration. (CA) 	2.1	2017
002	Erablière	<ul style="list-style-type: none"> Coupe de 20 à 35% des arbres individuels ou par petits groupes en assurant une distribution des tiges dans toutes les classes d'ages. (RJF) 	3.5	2017
003	Sapinière à sapin	<ul style="list-style-type: none"> Coupe progressive d'ensemencement où on prélève environ 40% du volume pour favoriser l'établissement et la croissance d'une régénération de qualité. (RCPER) 	1.4	2017
004	Bétulaie jaune	<ul style="list-style-type: none"> Récolte sélective de 15% à 20% du volume de bois marchand en voie de détérioration. (CA) 	2.8	2017
007	Feuillus tolérants avec résineux	<ul style="list-style-type: none"> Récolte sélective de 15% à 20% du volume de bois marchand en voie de détérioration. (CA) 	1.9	2017
008	Résineux avec érable rouge	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	3.2	2017
009	Sapinière à sapin	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	1.2	2017
010	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	0.6	2023
012	Feuillus tolérants avec résineux			

Travaux forestiers de mise en valeur

No de producteur forestier:

Propriété no: 01

No peup.	Type de peuplement	Travaux suggérés (invalides sans prescription sylvicole pour autorisation municipale de coupe)	Sup. approx. à traiter (ha)	Année suggérée
		<ul style="list-style-type: none"> Récolte sélective de 15% à 20% du volume de bois marchand en voie de détérioration. (CA) 	0.4	2017
013	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	1.1	2017
014	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	1.2	2023
015	Mélèzin	<ul style="list-style-type: none"> Récolte des arbres marchands avec reboisement après coupe.(RB) 	2.5	2017
016	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	0.5	2017
018	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	1.0	2017
019	Sapinière à sapin	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	2.1	2017
020	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Élimination des broussailles qui oppriment la plantation à l'aide d'une débroussailleuse afin d'éviter la mortalité des plants et d'accélérer leur croissance. (ECME1) 	0.6	2017
021	Plantation d'épinette blanche			

Travaux forestiers de mise en valeur

No de producteur forestier:

Propriété no: 01

No peup.	Type de peuplement	Travaux suggérés (invalides sans prescription sylvicole pour autorisation municipale de coupe)	Sup. approx. à traiter (ha)	Année suggérée
		<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	1.8	2017
022	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	1.0	2017
023	Sapinière à cèdre	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) Coupe progressive d'ensemencement où on prélève environ 40% du volume pour favoriser l'établissement et la croissance d'une régénération de qualité. (RCPER) 	4.9	2017
024	Sapinière à feuillus intolérants	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	2.1	2017
025	Plantation d'épinette blanche	<ul style="list-style-type: none"> Eclaircie commerciale où un prélèvement d'environ 30 à 35% du volume marchand est fait parmi les tiges de moindre qualité afin de stimuler la croissance des meilleurs sujets.(CERM) 	0.8	2017
026	Sapinière à sapin	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	4.3	2017
027	Résineux en régénération	<ul style="list-style-type: none"> Jeune peuplement résineux ou mélangé. Sélection et dégagement des meilleures tiges à tous les 2 mètres sans récupération de bois. (CPCR) 	1.3	2017
029	Sapinière à sapin			

Travaux forestiers de mise en valeur

No de producteur forestier:

Propriété no: 01

No peup. Type de peuplement	Travaux suggérés (invalides sans prescription sylvicole pour autorisation municipale de coupe)	Sup. approx. à traiter (ha)	Année suggérée
	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	0.7	2017
031 <i>Mélangé en régénération</i>	<ul style="list-style-type: none"> Jeune peuplement résineux ou mélangé. Sélection et dégagement des meilleures tiges à tous les 2 mètres sans récupération de bois. (DEGMH) 	6.9	2017
033 <i>Sapinière à sapin</i>	<ul style="list-style-type: none"> Coupe progressive d'ensemencement où on prélève environ 40% du volume pour favoriser l'établissement et la croissance d'une régénération de qualité. (RCPER) 	0.7	2017
035 <i>Sapinière à sapin</i>	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume marchand des tiges supérieures à un diamètre défini à la prescription. (RDL) 	0.6	2017
036 <i>Erablière à bouleaux jaunes</i>	<ul style="list-style-type: none"> Récolte sélective de 15% à 20% du volume de bois marchand en voie de détérioration. (CA) 	2.6	2017
037 <i>Sapinière à sapin</i>	<ul style="list-style-type: none"> Récolte du volume de bois marchand d'un peuplement à maturité avec protection de la régénération existante. (RBR) 	0.3	2017
042 <i>Erablière</i>	<ul style="list-style-type: none"> Coupe de 20 à 35% des arbres individuels ou par petits groupes en assurant une distribution des tiges dans toutes les classes d'ages. (RJF) 	1.3	2017

Travaux forestiers de mise en valeur

No de producteur forestier:

Propriété no: 01

No peup. Type de peuplement

**Travaux suggérés
(invalides sans prescription sylvicole pour autorisation municipale de coupe)**

**Sup. approx.
à traiter (ha) Année
suggérée**

Travaux touchant toute la propriété

L'année d'exécution suggérée est indiquée seulement pour fin de planification et ne devra pas être considérée comme une obligation d'exécution à cette période.

Tous les peuplements qui ne sont pas indiqués ci-haut n'ont pas de travaux prévus d'ici 10 ans. Cependant, une intervention est toujours possible sur prescription sylvicole dans ces peuplements.

Les travaux suggérés dans ce plan de gestion ne servent qu'à une planification générale. Une analyse plus poussée lors d'une visite de terrain ultérieure pourra confirmer ceux-ci par la confection d'une prescription sylvicole.

Le propriétaire devra veiller à l'entretien et à l'amélioration s'il y a lieu, des lignes de sa propriété et des chemins d'accès existants ou à venir.

Votre municipalité a adopté un règlement sur l'abattage d'arbres. Dans ce règlement, on indique, entre autre, la superficie maximale d'un seul tenant pouvant être coupée à blanc. On retrouve aussi, les bandes boisées devant être préservées le long des routes, des cours d'eau et des propriétés voisines. Avant d'entreprendre une coupe, il est essentiel de bien connaître ce règlement et d'obtenir s'il y a lieu un certificat d'autorisation d'abattage auprès de votre municipalité.

A cette effet, les travaux suggérés dans ce plan d'aménagement forestier ne doivent pas être considérés par la Municipalité comme une validation de ceux-ci par l'ingénieur forestier qui signe ce document. Seule une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier sur la superficie à traiter engage sa responsabilité professionnelle.

Il est possible qu'un élément de biodiversité soit présent sur votre propriété ou à proximité. Si vous décidez de réaliser des travaux, une étude approfondie des éléments de biodiversité devrait être entreprise au préalable. Par la prescription sylvicole, l'ingénieur forestier prend en compte les éléments sensibles à protéger et vous renseigne sur les autorisations et permis nécessaires pour réaliser vos travaux.

Lorsque vous confiez la réalisation de vos travaux au Groupement Forestier Chaudière, vous bénéficiez des services d'une équipe de professionnels qui s'assure d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de coupe indispensables pour bien aménager votre propriété.

Acceptation et signature

COPIE À RETOURNER

Ce plan d'aménagement forestier couvre la propriété ci-haut identifiée. Une modification à cette propriété aura pour conséquence d'invalider ce plan. Les travaux inscrits dans ce plan visent la mise en valeur de la propriété. Ils sont indiqués à titre de suggestion et leur réalisation n'est donc pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au producteur forestier ou, le cas échéant, à son représentant autorisé:

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Après avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier. Je m'engage à faire une gestion durable de ma propriété par l'application des saines pratiques adaptées à la forêt privée.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

21/03/2018

Date

Note importante: Dans le cas où un représentant autorisé serait désigné, veuillez joindre une résolution ou une procuration selon l'une des formes prescrites par le règlement no 5 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée, appartenant à : **GESTION IMMOBILIERE PIERRE BERTRAND INC**

Ce plan a été préparé par : Mathieu Gagné Tech. For

Ce plan est valide jusqu'en 17 Janvier 2028 et porte le numéro **05321G61750571217**

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement no 5 l'agence régionale de mise en valeur de la Chaudière, adopté de 16 avril 2014.

Jonathan Lasnier
Jonathan Lasnier, ingénieur forestier, no. permis: 2017011

17 Janvier 2018

Date

Il est possible que des éléments de biodiversité soient présents sur votre propriété ou à proximité. Si vous décidez de réaliser des travaux, une étude approfondie des éléments de biodiversité devrait être entreprise au préalable. Par la prescription sylvicole, l'ingénieur forestier prend en compte les éléments sensibles à protéger et vous renseigne sur les autorisations et permis nécessaires pour réaliser vos travaux.



**GROUPEMENT
FORESTIER
CHAUDIÈRE**

356, rue Principale
St-Victor, Québec
G0M 1M0
(418) 588-6674

Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à utilisation des renseignements personnels

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

x 
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

15 déc 2009
Date

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

- J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires : _____

Date de reconnaissance : _____

Responsable de l'analyse : _____

Date : _____

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE LA PROPRIÉTÉ

Municipalité (code) : 30085 ST-SEBASTIEN (SD)	Numéro de producteur :
Unité cadastrale (code) : 0923 GAYHURST	Plan d'aménagement : 05321G61750571217
Rang (code) : 09 9	Bloc : 01
Lot (s) : 4022812, 4023563,	

Déclaration de l'ingénieur forestier

Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui Nom de l'ingénieur forestier Renée Ferland-Bilodeau No permis : 2019058
 Non Signature : *Renée Ferland-Bilodeau*
 Date : 2021-04-22

Déclaration de reconnaissance du producteur forestier et consentement à l'utilisation des renseignements personnels du propriétaire

Déclaration de reconnaissance :

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire "Renseignement personnels" et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire : *Sonia Campese*
 Date : 16 Juin 2021 Date de naissance : 03 Janvier 1971

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou aux personnes mandatées par celui-ci

J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____
 Responsable de l'analyse : _____
 Signature
 Date : _____